



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETÉ N° 2025 – 14 – CONC

PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE
D'AGENT DE MAÎTRISE

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifié par le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'arrêté 2024-31-CONC du 04 juillet 2024 portant renouvellement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise ;
Vu l'arrêté 2025-11-CONC du 5 mai 2025 portant liste nominative des candidats admis au concours d'Agent de Maîtrise - session 2025 ;
Considérant qu'il convient de radier au 31 octobre 2024 le lauréat de la session 2021 qui n'a pas demandé sa réinscription sur la liste d'aptitude ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise, mise à jour au 22 mai 2025, comporte les lauréats de la session 2025 ainsi que ceux des sessions précédentes remplissant les conditions d'inscription et compte 50 noms.
Sont inscrits sur la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, les lauréats ci-dessous cités :

NOM	Prénom
ALEXANDRE	Jerome
ALLART	Karine
ATINAULT	Florian
BOUTET	Frédéric
CHODORGE	Antoine
DENIS	Sandra
DESLEUX	Audrey
DO CARMO GONCALVES	Adao

NOM	Prénom
DORP	Ivy
DUFOUR	Geoffrey
DUHOMME	Julien
DUJARRIER	Olivier
DUPARC	Benjamin
DURAND	Anne-Sophie
DUVAL	Arnaud
EVREUX	Mickaël
FIRMAN	Ludivine
FOUQUET	Marion
GALLIOT	Cyril
GRÉMONT	Alexandre
GUILLIN	Eddie
HOMMET	Mathias
HULOT	Alban
HURE	Jonathan
KOZIK	Caroline
LAMAUVE	José
LE CHENE	Cedric
LECOMTE	Virginie
LEGENDRE	Sebastien
LOPEZ	Guillaume
MIRLET	Guillaume
OUBOUSAID	Habiba
PATTIER	Stéphane
PERQUIER	Baptiste
PICARD	Romain
POITEVIN	Sébastien
PONCHANT	Christian
PRIGENT	Gabriel
QUESNE	Pierre-Alexandre
RACINE	Adeline
RENAUD	Emmanuel
RICHARD	Virginie
ROUET	Jonathan
ROYER	Antoine
SAMSON	Alexis
SEGARD	Frédéric
SEGART	Marine
SEURON	Gérald
TRIJEAUD	Olivier
VOISIN	Nicolas

- ARTICLE 2 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

FAIT A ÉVREUX, le 22 mai 2025

Le Président

Pascal LEHONGRE

